

DYNAMIC OSTEO "DYN'OSTEO"
39 Cité de l'Église Saint Augustin
3000 BORDEAUX
Tél : 06 98 30 13 10 – dynamic.osteo@gmail.com
SARL au capital de 300 €
SIRET : 7527148200014 R.C.S. BORDEAUX
APE : 8559B

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations continues proposées par l'établissement de formation DYN'OSTEO pour les ostéopathes.

I. MODALITES D'INSCRIPTION

I.1. Conditions d'admission

Les formations sont réservées aux ostéopathes enregistrés auprès de l'Agence Régionale de Santé en qualité d'ostéopathe et couverts par une assurance en responsabilité professionnelle d'ostéopathe en cours de validité.

Compte tenu du caractère pratique de la formation, les stagiaires présentant un problème de santé contraindiquant la pratique des compétences du programme de formation doivent en informer DYN'OSTEO.

I.2. Préinscription

Vous êtes intéressé par une formation proposée par l'organisme de formation DYN'OSTEO, nous vous demandons de vous rendre sur le site de DYN'OSTEO à l'adresse <https://www.dynosteo.com/> (Onglet séminaires) pour prendre connaissance des documents de présentation de la formation concernée, des conditions générales de vente et télécharger le bulletin d'inscription.

Votre pré-inscription sera validée à réception de votre dossier de pré-inscription complet :

- Bulletin d'inscription daté signé et rempli.
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- Attestation d'enregistrement en qualité d'Ostéopathe auprès de l'agence régionale de santé.
- Attestation en cours de validité d'assurance en responsabilité professionnelle d'ostéopathe.
- Attestation de non contre-indication aux manipulations cervicales (Uniquement pour les formations « techniques structurelles en décoaptation sans mise en tension niveau I et niveau II »)

I.3. Inscription définitive

Dès réception de votre dossier de pré-inscription DYN'OSTEO accuse réception par courrier électronique et vous adresse vos documents d'inscription :

- Le contrat de formation

- Les Conditions Générales de Vente
- Le livret d'accueil comprenant notamment les horaires de formation et le règlement intérieur de DYN'OSTEO applicable aux stagiaires.
- Le programme détaillé comprenant notamment les objectifs de la formation, la liste des formateurs avec indication de leurs titres et qualités, les modalités d'évaluation de la formation.

Après signature par vos soins du contrat de formation vous disposez d'un délai de rétractation de 10 jours. Après le délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat il vous appartient de régler l'acompte par virement ou chèque. Votre inscription est alors définitive.

En cas de rétractation de votre part dans le délai de 10 jours, vous devez informer « Dynamic Ostéo » par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

II. MODALITES DE REGLEMENT

Le prix de formation inclut la prestation de formation avec le matériel adéquat, les supports de cours papier et les pause-café.

Le prix de formation n'inclut pas la prise en charge de l'hébergement, des repas et des déplacements.

Le prix de formation s'entend toutes taxes comprises DYN'OSTEO n'étant pas assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Pour les formations de 3 jours le prix de formation est de 550 euros (Cinq cent cinquante euros), le montant de l'acompte est de 150 euros (cent cinquante euros) et le montant du solde est de 360 euros (Trois cent quarante euros)

Pour les formations de 2 jours le prix de formation est de 340 euros (Trois cent quarante euros), le montant de l'acompte est de 100 euros (cent euros) et le montant du solde est de 240 euros (Trois cent quarante euros)

L'acompte est à régler 10 jours après la signature du contrat par le stagiaire le solde est à payer le dernier jour de la formation.

III. Dossier FIFPL

Pour information, vous pouvez éventuellement demander une prise en charge d'action de formation par le FIFPL.

A votre demande DYN'OSTEO vous transmettra un devis de formation pour votre demande préalable de prise en charge et remplira en fin de formation le formulaire d'attestation de présence et de règlement.

IV. CONDITIONS D'ANNULATION

IV.1. Du fait du stagiaire

Toute demande d'annulation par le stagiaire doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à DYN'OSTEO.

En cas d'abandon par le stagiaire après l'inscription définitive (C'est à dire après le délai légal de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat par le stagiaire) et avant le début de la formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'organisme de formation conserve le montant de l'acompte. La somme correspondant au montant de l'acompte ne peut alors faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA concerné.

En cas d'abandon par le stagiaire après le début de la formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'ostéopathe s'engage à verser la totalité des frais de formation. Le montant de la totalité des frais de formation ne peut alors faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle continue est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

IV.2. Du fait de DYN'OSTEO

DYN'OSTEO se réserve le droit d'annuler l'action de formation en cas de nombre insuffisant de stagiaires au plus tard un mois avant le début de la formation. Le contrat de formation est alors résilié, les ostéopathes sont alors informés par mail de cette annulation. Toutes les sommes avancées sont alors remboursées.

DYN'OSTEO peut reporter une action de formation en cas de circonstances indépendantes de sa volonté : grève des transports, cas de force majeure concernant le formateur ...

V. ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

En fin de formation une attestation de formation est délivrée au stagiaire, elle mentionne les objectifs, et précisément la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

VI. REGLEMENT INTERIEUR

Il vous est demandé de vous conformer aux termes du règlement intérieur applicable aux stagiaires de DYN'OSTEO qui vous est communiqué par DYN'OSTEO.

Un exemplaire du règlement intérieur de l'établissement de formation initiale en ostéopathie où se déroule la formation vous sera transmis avant le début de la formation. Il vous est demandé de vous conformer aux termes de ce règlement intérieur.